

MENTION

NAUTISME ET METIERS DE LA PLAISANCE

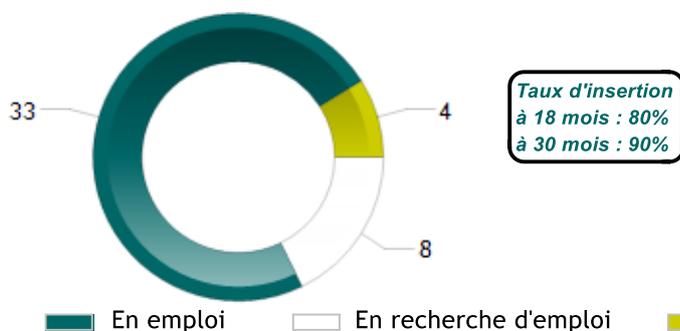
PARCOURS

CADRE COMMERCIAL DU NAUTISME

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

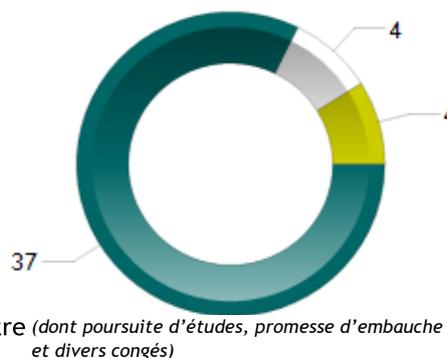
Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2019,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 45



Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2020,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 45



Taux d'insertion
à 18 mois : 80%
à 30 mois : 90%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Responsable management des opérations des programmes export
- Représentant service après-vente
- Auto-entrepreneur dans la vente de bateaux

- Cadre commercial du nautisme
- Chargé d'affaires
- Responsable communication et marketing

- Responsable commercial France
- Yacht broker/Commercial bateau neuf
- Manager de site

— SATISFACTION —

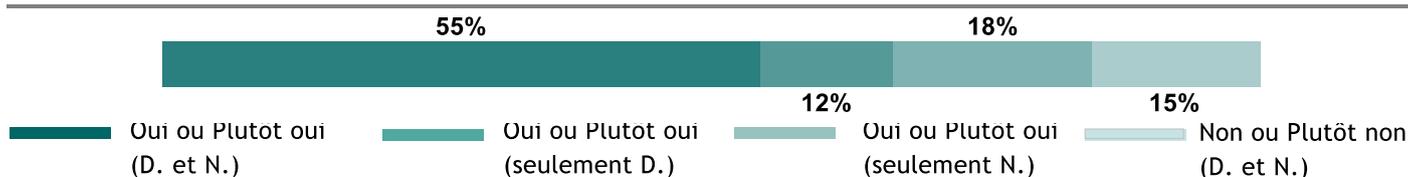
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 34



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 33



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 34

Relations personnelles ou professionnelles 41 %

Candidature spontanée 24 %

Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 12 %

Suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation 12 %

Création de mon entreprise/activité 6 %

Annonce dans la presse 3 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 38



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 34



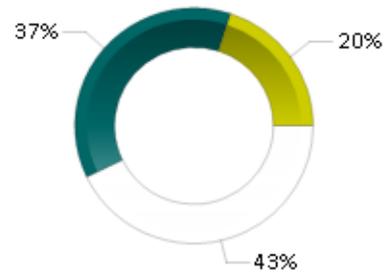
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 35



Cadre Technicien Employé

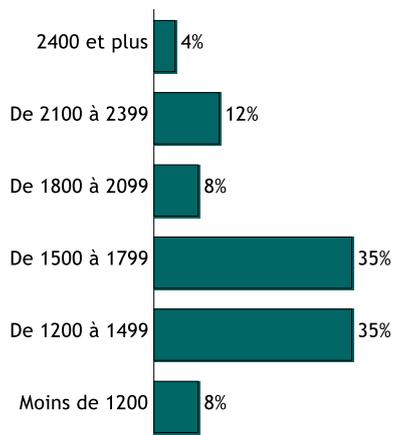
Employeur

Nombre de réponse(s) : 35



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 26



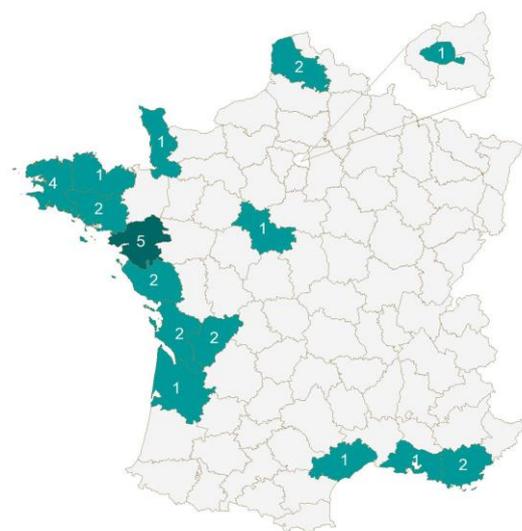
Salaire médian : 1550 euros

Salaire moyen : 1630 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 35



Emplois à l'étranger: 2